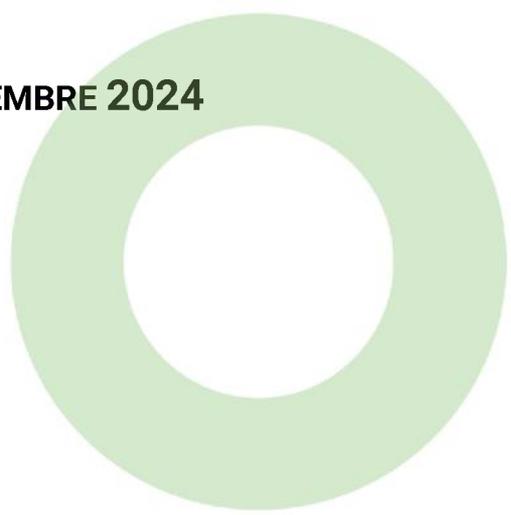




**COMPTES ANNUELS
ET RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ**

**FINANCING INNOVATION TOOL (FIT)
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AVEC AGRÉMENT SOCIÉTÉ D'IMPACT SOCIÉTAL**

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024



Sommaire

| | |
|-------------------------------------------------|----|
| Rapport du réviseur d'entreprises agréé | 3 |
| Bilan au 31 décembre 2024 | 6 |
| Compte de profits et pertes au 31 décembre 2024 | 11 |
| Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024 | 13 |

Au conseil de Gérance de
Financing Innovation Tool SIS
Société à responsabilité limitée
Avec agrément de Société d'impact sociétal

R.C.S. Luxembourg: B275179

39, Rue Glesener
L-1631 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de « **Financing Innovation Tool SIS** » « **SIS** » (« la société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes pour la période au 31 décembre 2024 et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la société conformément au code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité du conseil de Gérance pour les comptes annuels

Le Conseil de Gérance est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil de Gérance qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf, si le Conseil de Gérance a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilité du réviseur d'entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil de Gérance, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 20 mai 2025

Pour Forvis Mazars, Cabinet de révision agréé
5, rue Guillaume J. Kroll
L-1882 LUXEMBOURG

Signed by:

16418D599DB543E...

Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B275179

Matricule : 2023 2406 055

Date d'entrée eCDF :

BILAN
Exercice du 01 01/01/2024 **au** 02 31/12/2024 (en 03 EUR)

Financing Innovation Tool SIS

 39, rue Glesener
 L-1631 Luxembourg

ACTIF

| | Référence(s) | Exercice courant | Exercice précédent |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|--------------------|
| A. Capital souscrit non versé | 1101 | 101 | 102 |
| I. Capital souscrit non appelé | 1103 | 103 | 104 |
| II. Capital souscrit appelé et non versé | 1105 | 105 | 106 |
| B. Frais d'établissement | 1107 | 107 | 108 |
| C. Actif immobilisé | 1109 | 2.600.440,57 | 949.520,00 |
| I. Immobilisations incorporelles | 1111 | 4 | 112 |
| 1. Frais de développement | 1113 | 113 | 114 |
| 2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été | 1115 | 115 | 116 |
| a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3 | 1117 | 117 | 118 |
| b) créés par l'entreprise elle-même | 1119 | 119 | 120 |
| 3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux | 1121 | 121 | 122 |
| 4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours | 1123 | 123 | 124 |
| II. Immobilisations corporelles | 1125 | 3 | 126 |
| 1. Terrains et constructions | 1127 | 127 | 128 |
| 2. Installations techniques et machines | 1129 | 129 | 130 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B275179

Matricule : 2023 2406 055

| | Référence(s) | Exercice courant | Exercice précédent |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|--------------------|
| 3. Autres installations, outillage et mobilier | 1131 | 131 | 132 |
| 4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours | 1133 | 133 | 134 |
| III. Immobilisations financières | | | |
| 1. Parts dans des entreprises liées | 1135 | 2.600.440,57 | 949.520,00 |
| 2. Créances sur des entreprises liées | 1137 | | |
| 3. Participations | 1139 | | |
| 4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation | 1141 | | |
| 5. Titres ayant le caractère d'immobilisations | 1143 | | |
| 6. Autres prêts | 1145 | | |
| | 1147 | 5 | 2.600.440,57 |
| | 148 | | 949.520,00 |
| D. Actif circulant | | | |
| I. Stocks | | | |
| 1. Matières premières et consommables | 1151 | 4.093.286,27 | 5.540.815,68 |
| 2. Produits en cours de fabrication | 1153 | | |
| 3. Produits finis et marchandises | 1155 | | |
| 4. Acomptes versés | 1157 | | |
| II. Créances | | | |
| 1. Créances résultant de ventes et prestations de services | 1159 | 62.688,61 | 11.629,38 |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1161 | | |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1163 | | |
| 2. Créances sur des entreprises liées | 1165 | 40.503,11 | 11.390,56 |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1167 | 40.503,11 | 11.390,56 |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1169 | | |
| 3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation | 1171 | 20.000,00 | |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1173 | 20.000,00 | |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1175 | | |
| 4. Autres créances | 1177 | | |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1179 | | |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1181 | | |
| | 1183 | 2.185,50 | 238,82 |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1185 | 6 | 2.185,50 |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1187 | | 238,82 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B275179

Matricule : 2023 2406 055

| | Référence(s) | Exercice courant | Exercice précédent |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------|-------------------------|
| III. Valeurs mobilières | 1189 | 189 | 190 |
| 1. Parts dans des entreprises liées | 1191 | 191 | 192 |
| 2. Actions propres ou parts propres | 1209 | 209 | 210 |
| 3. Autres valeurs mobilières | 1195 | 195 | 195 |
| IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse | 1197 7 | 197 4.030.597,66 | 198 5.529.186,30 |
| E. Comptes de régularisation | 1199 8 | 199 | 200 |
| TOTAL DU BILAN (ACTIF) | | 201 6.693.726,84 | 202 6.490.335,68 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B275179

Matricule : 2023 2406 055

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

| | Référence(s) | Exercice courant | Exercice précédent |
|-------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|
| A. Capitaux propres | 1301 <u>9</u> | 301 <u>6.657.099,91</u> | 302 <u>6.465.384,68</u> |
| I. Capital souscrit | 1303 _____ | 303 <u>600.000,00</u> | 304 <u>600.000,00</u> |
| II. Primes d'émission | 1305 _____ | 305 _____ | 306 _____ |
| III. Réserve de réévaluation | 1307 _____ | 307 _____ | 308 _____ |
| IV. Réserves | 1309 _____ | 309 <u>5.865.384,68</u> | 310 <u>0,00</u> |
| 1. Réserve légale | 1311 <u>10</u> | 311 <u>60.000,00</u> | 312 <u>0,00</u> |
| 2. Réserve pour actions propres ou parts propres | 1313 _____ | 313 _____ | 314 _____ |
| 3. Réserves statutaires | 1315 _____ | 315 _____ | 316 _____ |
| 4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur | 1429 _____ | 429 <u>5.805.384,68</u> | 430 <u>0,00</u> |
| a) autres réserves disponibles | 1431 _____ | 431 <u>5.805.384,68</u> | 432 <u>0,00</u> |
| b) autres réserves non disponibles | 1433 _____ | 433 _____ | 434 _____ |
| V. Résultats reportés | 1319 _____ | 319 _____ | 320 _____ |
| VI. Résultat de l'exercice | 1321 _____ | 321 <u>191.715,23</u> | 322 <u>5.865.384,68</u> |
| VII. Acomptes sur dividendes | 1323 _____ | 323 _____ | 324 _____ |
| VIII. Subventions d'investissement en capital | 1325 _____ | 325 _____ | 326 _____ |
| B. Provisions | 1331 _____ | 331 _____ | 332 _____ |
| 1. Provisions pour pensions et obligations similaires | 1333 _____ | 333 _____ | 334 _____ |
| 2. Provisions pour impôts | 1335 _____ | 335 _____ | 336 _____ |
| 3. Autres provisions | 1337 _____ | 337 _____ | 338 _____ |
| C. Dettes | 1435 <u>11</u> | 435 <u>36.626,93</u> | 436 <u>24.951,00</u> |
| 1. Emprunts obligataires | 1437 _____ | 437 _____ | 438 _____ |
| a) Emprunts convertibles | 1439 _____ | 439 _____ | 440 _____ |
| i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1441 _____ | 441 _____ | 442 _____ |
| ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1443 _____ | 443 _____ | 444 _____ |
| b) Emprunts non convertibles | 1445 _____ | 445 _____ | 446 _____ |
| i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1447 _____ | 447 _____ | 448 _____ |
| ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1449 _____ | 449 _____ | 450 _____ |
| 2. Dettes envers des établissements de crédit | 1355 _____ | 355 _____ | 356 _____ |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1357 _____ | 357 _____ | 358 _____ |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1359 _____ | 359 _____ | 360 _____ |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B275179

Matricule : 2023 2406 055

| | Référence(s) | Exercice courant | Exercice précédent |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------|-------------------------|
| 3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte | 1361 | 361 | 362 |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1363 | 363 | 364 |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1365 | 365 | 366 |
| 4. Dettes sur achats et prestations de services | 1367 | 367 16.000,00 | 368 9.951,00 |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1369 | 369 16.000,00 | 370 9.951,00 |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1371 | 371 | 372 |
| 5. Dettes représentées par des effets de commerce | 1373 | 373 | 374 |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1375 | 375 | 376 |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1377 | 377 | 378 |
| 6. Dettes envers des entreprises liées | 1379 | 379 20.626,93 | 380 15.000,00 |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1381 | 381 20.626,93 | 382 15.000,00 |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1383 | 383 | 384 |
| 7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation | 1385 | 385 | 386 |
| a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1387 | 387 | 388 |
| b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1389 | 389 | 390 |
| 8. Autres dettes | 1451 | 451 | 452 |
| a) Dettes fiscales | 1393 | 393 | 394 |
| b) Dettes au titre de la sécurité sociale | 1395 | 395 | 396 |
| c) Autres dettes | 1397 | 397 | 398 |
| i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 1399 | 399 | 400 |
| ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 1401 | 401 | 402 |
| D. Comptes de régularisation | 1403 8 | 403 | 404 |
| TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF) | | 405 6.693.726,84 | 406 6.490.335,68 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RC SL : B275179

Matricule : 2023 2406 055

Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Exercice du ⁰¹ 01/01/2024 **au** ⁰² 31/12/2024 (en ⁰³ EUR)

Financing Innovation Tool SIS

 39, rue Glesener
 L-1631 Luxembourg

| | Référence(s) | Exercice courant | Exercice précédent |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------|
| 1. Chiffre d'affaires net | 1201 <u>12</u> | 701 <u>16.282,10</u> | 702 <u>12.242,80</u> |
| 2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication | 1203 _____ | 703 _____ | 704 _____ |
| 3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif | 1205 _____ | 705 _____ | 706 _____ |
| 4. Autres produits d'exploitation | 1213 <u>12</u> | 713 <u>40.000,00</u> | 714 <u>5.895.966,00</u> |
| 5. Matières premières et consommables et autres charges externes | | | |
| a) Matières premières et consommables | 1601 _____ | 601 <u>-89.729,64</u> | 602 <u>-27.602,35</u> |
| b) Autres charges externes | 1603 <u>10</u> | 603 <u>-89.729,64</u> | 604 <u>-27.602,35</u> |
| 6. Frais de personnel | | | |
| a) Salaires et traitements | 1605 _____ | 605 _____ | 606 _____ |
| b) Charges sociales | 1607 _____ | 607 _____ | 608 _____ |
| i) couvrant les pensions | 1609 _____ | 609 _____ | 610 _____ |
| ii) autres charges sociales | 1653 _____ | 653 _____ | 654 _____ |
| c) Autres frais de personnel | 1655 _____ | 655 _____ | 656 _____ |
| c) Autres frais de personnel | 1613 _____ | 613 _____ | 614 _____ |
| 7. Corrections de valeur | 1657 _____ | 657 _____ | 658 _____ |
| a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles | 1659 _____ | 659 _____ | 660 _____ |
| b) sur éléments de l'actif circulant | 1661 _____ | 661 _____ | 662 _____ |
| 8. Autres charges d'exploitation | 1621 _____ | 621 _____ | 622 _____ |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B275179

Matricule : 2023 2406 055

| | Référence(s) | Exercice courant | Exercice précédent |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|--------------------|
| 9. Produits provenant de participations | 1715 | 715 | 716 |
| a) provenant d'entreprises liées | 1717 | 717 | 718 |
| b) provenant d'autres participations | 1719 | 719 | 720 |
| 10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé | 1721 | 92.604,43 | 6.925,81 |
| a) provenant d'entreprises liées | 1723 | | 724 |
| b) autres produits ne figurant pas sous a) | 1725 | 12 92.604,43 | 726 6.925,81 |
| 11. Autres intérêts et autres produits financiers | 1727 | 133.017,82 | 4.461,00 |
| a) provenant d'entreprises liées | 1729 | 729 | 730 |
| b) autres intérêts et produits financiers | 1731 | 12 133.017,82 | 732 4.461,00 |
| 12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence | 1663 | 663 | 664 |
| 13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant | 1665 | 665 | 666 |
| 14. Intérêts et autres charges financières | 1627 | -459,48 | -26.608,58 |
| a) concernant des entreprises liées | 1629 | 629 | 630 |
| b) autres intérêts et charges financières | 1631 | 10 -459,48 | 632 -26.608,58 |
| 15. Impôts sur le résultat | 1635 | 635 | 636 |
| 16. Résultat après impôts sur le résultat | 1667 | 191.715,23 | 5.865.384,68 |
| 17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16. | 1637 | 637 | 638 |
| 18. Résultat de l'exercice | 1669 | 10 191.715,23 | 670 5.865.384,68 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Note 1 - Informations générales

Financing Innovation Tool SIS (FIT SIS) (ci-après « la société ») a été constituée le 2 février 2023 sous la forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. La société est qualifiée de société d'impact sociétal, conformément à la loi du 12 décembre 2016 portant création des sociétés d'impact sociétal (agrément ministériel n°2022-10 du 28/11/2022).

La société d'impact sociétal (SIS) s'adresse à toute personne physique ou morale, agissant seule ou à plusieurs, qui désire créer une société commerciale en vue d'exercer une activité économique à finalité sociale ou sociétale. L'agrément en tant que société d'impact sociétal (SIS) est réservé à des sociétés commerciales répondant aux principes de l'économie sociale et solidaire.¹

Le siège social de la société est établi au 39 rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

FIT SIS a pour objet social le soutien à des personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique ou sociale et la contribution à (i) la préservation du lien social, (ii) la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, culturelles et économiques, (iii) la protection de l'environnement. FIT SIS est constituée à 100% de parts d'impact et ambitionne de financer le développement de ses activités principalement par la mobilisation de donations et de subsides à travers le concept « donate to invest ».

La Société exerce une activité économique d'échange de services dans le but notamment de (i) fournir des services financiers diversifiés (prêts, capital ou garanties, etc.), plus flexibles, adaptés et risqués que la plupart des services disponibles sur le marché et dont l'utilisation est ciblée. La société a aussi pour but (ii) d'améliorer et accélérer l'accès au financement pour des institutions financières et entreprises à impact social et/ou environnemental variées qui contribuent à la lutte contre la pauvreté des populations vulnérables et/ou au développement durable et (iii) favoriser le développement d'innovations à impact social et/ou environnemental.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet social.

La société est gérée par un conseil de gérance.

L'exercice comptable de FIT SIS débute le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux statuts de la Société d'Impact Sociétal, et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles requises par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le conseil de gérance.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Elle impose aussi au conseil de gérance d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut entraîner des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle elles ont changé. Le conseil de gérance estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels pour l'exercice 2024 donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la société.

¹ MyGuichet.lu

La société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2. Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la société sont les suivantes :

2.2.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par la société sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements selon la méthode détaillée ci-après. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs physiques détenus pour être utilisés dans le cadre de l'activité de façon durable.

Les achats de petits matériels et outillages ainsi que le mobilier, le matériel de bureau et les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas la valeur unitaire de 800 EUR HT, sont portés directement en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation. Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformément aux pratiques habituelles du secteur d'activité.

| | Durées d'amortissement | Taux d'amortissement | Méthode d'amortissement |
|---------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Autres immo. Corp. (honoraires, travaux...) | 9 ans | 11,11% | linéaire |
| Mobilier | 8 ans | 12,50% | linéaire |
| Installations, matériel et outillage | 5 ans | 20,00% | linéaire |
| Matériel informatique | 3 ans | 33,33% | linéaire |
| Logiciel informatique | 2 ans | 50,00% | linéaire |

Lorsque la société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

En 2024, la société n'a pas fait d'acquisition d'immobilisation corporelle ou incorporelle nécessitant un amortissement.

2.2.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les prêts octroyés et dépôts de garanties effectués sont, quant à eux, renseignés à l'actif du bilan dans la rubrique immobilisations financières pour l'intégralité des montants mis à la disposition des partenaires de la société. Ces actifs sont remboursables, en principe, à leurs échéances respectives.

En cas de dépréciations qui, de l'avis du Conseil de Gérance, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Dans le cas où des dividendes sont reçus sous forme d'actions, ils sont mis à l'actif à leur valeur d'acquisition.

2.2.3. CREANCES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.4. CONVERSION DES POSTES EN DEVISES

Les comptes annuels de la société sont tenus en EUR.

Les opérations courantes en devises sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en euros aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur les soldes des comptes bancaires en devises sont portés au compte de profits et pertes.

Les immobilisations financières sont renseignées au bilan à leurs valeurs d'acquisition respectives. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

2.2.5. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont composés du capital souscrit, de la réserve légale, d'éventuelles réserves libres, de résultats reportés et du résultat de l'exercice.

2.2.6. PROVISIONS

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Parmi ces provisions, certaines visent à couvrir les risques liés aux investissements pour lesquels la société est financièrement responsable, et font l'objet d'une estimation par le conseil de gérance en fonction des risques potentiels identifiés.

2.2.7. DETTES

Les dettes sont enregistrées au passif à leur montant de remboursement. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2.8. COMPTES DE REGULARISATION

Le compte de régularisation actif comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Le compte de régularisation passif comprend les produits perçus durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.9. RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultants des prestations de services correspondant aux activités ordinaires de la société, déduction faite de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Note 3 - Transactions concernant les parties liées

Les transactions entre les parties liées consistent en la mise à disposition par l'association Appui au développement autonome (ADA) pour le compte de la société, au travers d'un contrat de partenariat, de services de support et conseil en investissement liés à son objet social et notamment sur la sélection des outils opérationnels, sur l'activité de conseil en investissement et de suivi des déboursements ainsi que le contrôle de ces derniers.

Par ce contrat de partenariat, ADA apporte aussi à la société un soutien en matière de gestion logistique, administrative, financière et comptable, ainsi qu'un appui sur les aspects de communication, de ressources

humaines, de suivi des activités et production de rapports. Ces charges, n'apparaissent dès lors pas dans les comptes de la société pour l'exercice 2024 mais sont prises en charges directement par ADA.

Note 4 - Immobilisations corporelles et incorporelles

| Immobilisations corporelles et incorporelles | Mobilier | Matériel Informatique | Autres installations, outillages | Autres immo. corporelles (travaux) | Logiciels informatiques | Total des immobilisations corporelles et incorporelles |
|-----------------------------------------------------------|----------|-----------------------|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------|
| Valeur brute au 01.01.2024 | - | - | - | - | - | - |
| Sorties | - | - | - | - | - | - |
| Acquisitions | - | - | - | - | - | - |
| Valeur brute au 31.12.2024 | - | - | - | - | - | - |
| Amortissements cumulés au 01.01.2024 | - | - | - | - | - | - |
| Annulation des amortissements sur immobilisations sorties | - | - | - | - | - | - |
| Amortissements 2024 | - | - | - | - | - | - |
| Amortissements cumulés au 31.12.2024 | - | - | - | - | - | - |
| Valeur Nette au 31.12.2024 | - | - | - | - | - | - |
| Valeur Nette au 31.12.2023 | - | - | - | - | - | - |

En 2024, aucun amortissement n'a été constaté, les diverses catégories d'immobilisations corporelles et incorporelles étant prises en charge dans le cadre du contrat de partenariat entre FIT et ADA (cf. note 3).

Note 5 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées des prêts octroyés par la Société d'Impact Sociétal à ses partenaires.

| Immobilisations financières | Pays d'origine | Instrument financier | Date de versement | Durée (années) | Capital Principal | Capital principal en EUR | Frais de gestion | Taux d'intérêts | Type de remboursement | Intérêts totaux | Intérêts 2024 |
|--------------------------------|----------------|------------------------|-------------------|----------------|-------------------|--------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------|-------------------|
| WIC Capital | Sénégal | Dettes senior | 15-09-23 | 7 | 400.000 EUR | 400.000 EUR | 1% | 5% | A terme | 142.000 EUR | 16.056 EUR |
| Zamuka Future of Work Fund Plc | Rwanda | Dettes subordonnée | 15-12-23 | 8 | 300.000 USD | 274.760 EUR | 2% | 6% | A terme | 146.100 USD | 17.021 EUR |
| Devela Capital | Guatemala | Dettes senior | 15-12-23 | 7 | 300.000 USD | 274.760 EUR | 1% | Années 1 et 2 : 4% Années 3 et 4 : 5% Années 5, 6 et 7 : 6% | A terme | 110.500 USD | 11.338 EUR |
| WIC Capital | Sénégal | Dettes senior | 12-04-24 | 7 | 400.000 EUR | 400.000 EUR | 1% | 5% | A terme | 130.333 EUR | 18.722 EUR |
| Renaca | Bénin | Dettes senior | 27-05-24 | 5 | 600.000 EUR | 600.000 EUR | 0,5% | 5% | 50% au 15/04/2027 50% au 31/05/2029 | 120.125 EUR | 18.167 EUR |
| Zamuka Future of Work Fund Plc | Rwanda | Dettes subordonnée | 18-07-24 | 7 | 300.000 USD | 277.265 EUR | 2% | 6% | A terme | 135.300 USD | 7.439 EUR |
| Albedo Solar Leasing | Guatemala | Dettes senior | 30-10-24 | 7 | 300.000 USD | 275.656 EUR | 1% | 8% | A terme | 170.467 USD | 3.671 EUR |
| Coseer | Sénégal | Dettes de premier rang | 16-12-24 | 2 | 98.000 EUR | 98.000 EUR | 1% | 5% | A terme | 9.922 EUR | 191 EUR |
| Total | | | | | | 2.600.441 EUR | | | | | 92.604 EUR |

La société a octroyé 5 prêts supplémentaires en 2024 :

- 400.000 EUR remboursables au terme du contrat, soit le 14 septembre 2030, à Women's Investment Club Sénégal (cf. prêts 2023).
- 600.000 EUR remboursables pour 50% au 15 avril 2027 et pour 50% au 31 mai 2029, au Réseau National des Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées (RENACA Bénin), pour supporter l'expansion de leurs activités financières et pour offrir une meilleure qualité durable de services financiers et non-financiers pour les populations vulnérables, et particulièrement dans les zones rurales.
- 300.000 USD remboursables au terme du contrat, soit le 15 décembre 2031, à ZAMUKA Future of Work Plc (Rwanda), afin de financer les frais de scolarité de l'enseignement supérieur de jeunes marginalisés en Afrique subsaharienne, en particulier des femmes et d'autres populations traditionnellement exclues au Rwanda, en Afrique du Sud et au Kenya, en utilisant un modèle innovant d'accord de partage des revenus, en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur sélectionnés.

- 300.000 USD remboursables au terme du contrat, soit le 31 octobre 2031, à Albedo Solar Leasing SA (Guatemala), afin de supporter l'expansion du portefeuille de la société qui consiste en la location de systèmes d'énergies renouvelables
- 98.000 EUR remboursables au terme du contrat, soit le 15 décembre 2026, à Coseer SUARL (Sénégal) pour financer l'achat de compteurs électriques prépayés permettant de contribuer au développement de son activité de fourniture d'énergie renouvelable abordable et fiable à des populations vulnérables dans les zones non desservies par le réseau électrique national.

Note 6 - Créances

| Créances | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Ce poste se compose : | | |
| - des intérêts courus sur l'année relatifs aux prêts décaissés vers les partenaires : 8.555 EUR pour WIC capital, 7.439 EUR pour Zamuka, 18.167 EUR pour Renaca, 3.671 EUR pour Albedo, 2.480 EUR pour Devela et 191 EUR pour Coseer; | 62.689 | 11.629 |
| - d'un montant de 2.186 EUR en attente de remboursement de la part de l'administration de la TVA | | |
| - d'un montant de 20.000 EUR d'un don de la part de Generali. | | |

Note 7 - Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux et encaisse

| | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Comptes courants, caisses et compte chèques postaux | 119.938 | 1.529.186 |
| Comptes de dépôts et d'épargne | 3.910.660 | 4.000.000 |
| Total des avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse | 4.030.598 | 5.529.186 |
| Emprunt bancaire | 0 | 0 |

Les comptes bancaires présentent, au 31 décembre 2024 un montant global de 4.030.598 EUR s'expliquant principalement par le solde du don originel reçu de la part du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur (MAE) et des intérêts perçus au cours de l'année 2024 des prêts décaissés.

Un montant de 3.800.000 EUR était en dépôt sur un compte à terme au 31 décembre 2024 et un montant de 110.660 € issu des intérêts générés sur l'année ont été recapitalisés avec le placement initial.

Note 8 - Comptes de régularisation

| | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-------------------------------------------|------------|------------|
| Charges constatées d'avance | - | - |
| Comptes de régularisation - Actif | 0 | 0 |
| Produits constatés d'avance | 0 | 0 |
| Comptes de régularisation - Passif | 0 | 0 |

Aucune opération sur l'année 2024 n'a nécessité d'écriture impactant les comptes de régularisation.

Note 9 - Capital souscrit

Le capital souscrit, d'un montant de 600.000 EUR, est composé de 600 parts sociales d'impact d'une valeur de 1.000 EUR chacune.

L'actionnariat est détenu à 50 % par le MAE et les 50 % restant par ADA.

Note 10 - Mouvements de l'exercice sur les postes de réserves et résultat et proposition d'affectation.

Les mouvements de l'exercice, donnant lieu à un résultat net de 191.715 EUR, se présentent comme suit :

| | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------|------------------|
| Produits opérationnels | 281.904 | 5.919.596 |
| Dont subvention et don reçus | 40.000 | 5.895.966 |
| Dont intérêts courus ou perçus sur prêts | 92.604 | 6.926 |
| Dont management fees perçus | 16.282 | 12.243 |
| Dont intérêts courus ou sur dépôts à terme | 133.018 | 4.461 |
| Charges opérationnelles | - 90.189 | - 54.211 |
| Dont réévaluation compte bancaire USD | - 459 | - 26.609 |
| Dont charges liées au conseil en investissement | - 70.802 | - 15.000 |
| Dont honoraires du réviseur d'entreprises agréé | - 16.000 | - 9.951 |
| Dont autres charges | - 2.927 | - 2.651 |
| Résultat net de l'exercice | 191.715 | 5.865.385 |

Lors de l'assemblée générale ordinaire, l'affectation suivante du résultat sera proposée :

- Affecter un montant de 130.581 EUR à la réserve libre, afin de compléter le montant de la subvention du MAE ainsi que les dons reçus de Generali et le solde du résultat, soit un montant de 61.134 EUR à la rubrique des résultats reportés.

| | | 01.01.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Réserve légale | La réserve légale correspond à 10 % du capital social, comme défini par la loi. | 60.000 | 60.000 | |
| Réserve libre | | 5.935.966 | 5.805.385 | |
| Résultats reportés | La rubrique résultats reportés enregistre les fractions des excédents des exercices antérieurs non affectés à des projets spécifiques de l'association. | 61.134 | | |
| Résultat de l'exercice | Résultat de l'exercice 2024. | | 191.715 | 5.865.385 |
| | <i>Dont subventions et dons reçus</i> | | 40.000 | 5.895.966 |

Conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise, une dotation annuelle de 5 % du résultat net doit être affectée à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital souscrit.

Note 11 - Dettes

| | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 36.627 | 24.951 |
| Dettes envers des établissements de crédit | 0 | 0 |
| Dettes sur achats et prestations de service | 16.000 | 9.951 |
| Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation - ADA | 20.627 | 15.000 |
| Autres dettes | 0 | 0 |
| dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 0 | 0 |
| Dettes envers des établissements de crédit | 0 | 0 |
| Total | 36.627 | 24.951 |

Au 31 décembre 2024, le montant des dettes s'élève à 36.627 EUR et est constitué de la facture à recevoir de la part de Forvis Mazars Luxembourg relative à l'audit des comptes 2024 pour un montant de 16.000 EUR et d'une facture de la part de ADA concernant les activités de conseil en investissement et de soutien logistique, administratif, financier et comptable prestés durant l'exercice à FIT SIS pour un montant de 20.627 EUR.

Note 12 - Financements et autres revenus disponibles

| | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--------------------------------------------------|------------|------------|
| Chiffres d'affaires | 16.282 | 12.243 |
| Produits en liens avec l'activité de financement | 16.282 | 12.243 |
| Autres produits d'exploitation | 40.000 | 5.895.966 |
| Don Generali | 40.000 | 5.895.966 |
| Produits provenant de participations | | |
| Produits financiers | 225.622 | 11.387 |

Les financements de l'année 2024 se composent des services fournis dans le courant de l'année sur les prêts décaissés pour un montant de 16.282 EUR, des intérêts courus et perçus sur les prêts octroyés pour un montant de 92.604 EUR, des intérêts courus et perçus sur les comptes de dépôts à terme s'élevant à un montant de 133.018 EUR et de dons de la part de Generali pour un montant de 40.000 EUR.

Note 13 - Produits et charges financières

La rubrique autres intérêts et autres produits financiers enregistre les gains de change ainsi que, lorsqu'elle est positive, la valeur de la réévaluation du compte en USD à la date de clôture. Les intérêts et autres charges financières reprennent les intérêts payés sur les comptes bancaires, les pertes de change ainsi que les frais bancaires.

Pour l'exercice 2024, un montant de 459 EUR a été passé en charge au titre de la réévaluation du compte en USD.

Note 14 - Imposition

Suivant la loi du 12 décembre 2016 portant création des sociétés d'impact sociétal, il est à noter que FIT étant une SIS constituée à 100% de parts d'impact, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu des collectivités, de l'impôt commercial communal et de l'impôt sur la fortune.

La SIS est cependant soumise à la TVA selon les règles de droit commun et doit effectuer les déclarations adéquates en concordance avec la loi du 12 février 1979 et des directives y afférentes.

Note 15 - Personnel

Les charges pour frais de personnel sont couvertes dans le cadre du contrat de partenariat établi entre FIT et ADA asbl (cf. note 3). Dès lors, ces charges n'apparaissent pas dans les comptes de la société pour l'exercice 2024.

Note 16 - Avances et crédits accordés aux membres des organes de gestion

Il n'a pas été accordé d'avance ou de crédit aux organes de gestion et de surveillance et aucun engagement n'a été pris à leur égard au titre de garantie quelconque.

Note 17 - Rémunérations allouées aux membres des organes de gestion ou de surveillance et engagements en matière de pension de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes

Durant l'exercice, les membres du conseil de gérance n'ont pas perçu de rémunérations de la part de la société. Aucun engagement en matière de pensions de retraite à l'égard d'anciens membres des organes de gestion n'a été pris.

Note 18 - Engagement hors bilan

Aucun engagement hors bilan n'est constaté au 31 décembre 2024.

Note 19 - Respect de la loi du 12 décembre 2016 portant création des sociétés d'impact sociétal

L'ensemble des critères relatifs aux articles 4 Paragraphe (3), 5 Paragraphe (1) et 8 Paragraphe (1) de la loi du 12 décembre 2016 ont été respectés durant l'exercice.

Note 20 - Dettes ou garanties par des actifs de la société

La société n'a aucune dette ou garantie par des actifs de la société.

Note 21 - Transactions concernant les parties liées

Les transactions entre les parties liées consistent en la mise à disposition par ADA pour le compte de la société, au travers d'un contrat de partenariat, de services de support et conseil en investissement liés à son objet social et notamment sur la sélection des outils opérationnels, sur l'activité de conseil en investissement et de suivi des déboursements ainsi que le contrôle de ces derniers.

Par ce contrat de partenariat, ADA apporte aussi à la société un soutien en matière de gestion logistique, administrative, financière et comptable, ainsi qu'un appui sur les aspects de communication, de ressources humaines, de suivi des activités et production de rapports. Ces charges, n'apparaissent dès lors pas dans les comptes de la société pour l'exercice 2024 mais sont prises en charges directement par ADA dans le cadre de son mandat 2022-2025 avec le MAE.

Note 22 - Honoraires du réviseur d'entreprises agréé

Les honoraires du réviseur d'entreprises agréé pour l'année 2024 s'élèvent à 16.000 EUR.

Note 23 - Événements postérieurs à la clôture

Trois nouveaux prêts, validés par le Conseil de Gérance en 2024, ont été décaissés au début de l'année 2025 :

- Une dette senior pour un montant de 300.000 EUR sur 3 ans et remboursable au terme à JackFruit Finance LTD au Kenya pour octroyer des prêts afin de financer l'éducation des écoles privées à bas revenus.
- Une dette subordonnée pour un montant de 100.000 USD sur 7 ans et remboursable en 2 fois sur les 2 dernières années du prêt à Inkunga Finance PLC au Rwanda afin de supporter le développement de produits financiers abordables et sur le long terme, liés à l'agroforesterie.
- Une dette senior pour un montant de 300.000 USD sur 7 ans et remboursable au terme à Albedo Solar Leasing S.A. au Guatemala afin de supporter le développement de l'activité de location de solutions d'énergie renouvelable.



FIT SIS – Financing Innovation Tool - Sarl

39, rue Glesener

L-1631 Luxembourg

Tél. : +352 45 68 68 1

Fax : +352 45 68 68 68

fit-sis.lu